

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 3 Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. MORTIER Frédéric - LEFEBVRE Sylvain - PLOQUIN Nathalie - PEGE Patrice - LEROUX Laëtitia - DELAUNAY Marie-Thérèse - LEGENDRE Jean-Pierre - LE COQ Sylviane - LABUSSIÈRE Gilles - RICHARD Françoise - GABILLER Christophe - MORAND Edgar - CHAUSSERAIS Samuel - MANCEAU Nathalie - RICOU Michel - DUPUIS Alain - JOUBARD Jean-Pierre - RAPICAULT Cynthia - MABILLEAU Danielle - SCHOUBERT Odette - ROGEREAU Monique - TOUATI Karim - MARIONNEAU Jean-Noël - RUEL Guylène - BOUDIN Maryvonne

Absents excusés :
GUILLET Véronique donne pouvoir à DELAUNAY Marie-Thérèse
PEHU Nicole donnant pouvoir à DUPUIS Alain
LHERMITEAU Perrine donnant pouvoir à LEFEBVRE Sylvain
NIORE Yann

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 24/10/2025
Date d'affichage : 07/11/2025
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25

Objet : Aménagement – cession du droit de pêche – avenant - (11/2025-2)

L'assemblée a validé un avenant à la convention de cession du droit de pêche à la demande du nouveau Bureau de l'association Les Gaules du Lathan. Ce dernier souhaite y apporter un rectificatif en sollicitant le maintien de la Fédération départementale comme cosignataire. Les autres engagements respectifs délibérés ne sont pas modifiés.

Vu la convention de cession du droit de pêche passée entre la Ville et l'association « Les Gaules du Lathan approuvée par délibération (07/2025-9) en date du 07/07/2025,

Vu le projet de convention de cession du droit de pêche modifiée, intégrant la Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dans le partenariat,

Sur proposition de M LEFEBVRE, Adjoint au Maire en charge de l'Environnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

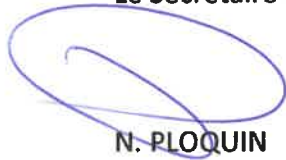
Publié le

ID : 049-214901803-20251103-11_2025_02-DE



- **APPROUVE** la nouvelle convention de cession du droit de pêche passée entre la Ville, l'association « Les Gaules du Lathan » et la Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance,



N. PLOQUIN



Le Maire,
F. MORTIER